

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS

DU BUREAU

Bureau du **11 juillet 2013**

Décision n° **B-2013-4440**

commune (s) :

objet : Fourniture de pièces détachées, accessoires, produits divers et outillages spécifiques captifs et réalisation de prestations ponctuelles d'intervention associées nécessaires à l'entretien et à la réparation des équipements des véhicules poids lourds de la Communauté urbaine de Lyon - 3 lots - Autorisation de signer les marchés à la suite d'une procédure négociée sans mise en concurrence

service : Direction de la propreté

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Philip

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 1er juillet 2013

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : vendredi 12 juillet 2013

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Mme Guillemot, MM. Charrier, Kimelfeld, Crimier, Philip, Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Colin, Sécheresse, Barral, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mmes Laurent, Peytavin, M. Vesco, Mme Frih, MM. Julien-Laferrrière, David G..

Absents excusés : M. Da Passano (pouvoir à M. Crimier), Mme Domenech Diana, MM. Buna, Calvel, Mmes Vullien (pouvoir à M. Reppelin), Pédrini (pouvoir à M. Darne J.), MM. Arrue (pouvoir à M. Kimelfeld), Desseigne (pouvoir à M. Abadie), Mme Dognin-Sauze (pouvoir à M. Bernard R.), M. Sangalli (pouvoir à M. Colin).

Absents non excusés : MM. Daclin, Barge, Charles, Rivalta, Assi, Lebuhotel.

Bureau du 11 juillet 2013**Décision n° B-2013-4440**

objet : **Fourniture de pièces détachées, accessoires, produits divers et outillages spécifiques captifs et réalisation de prestations ponctuelles d'intervention associées nécessaires à l'entretien et à la réparation des équipements des véhicules poids lourds de la Communauté urbaine de Lyon - 3 lots - Autorisation de signer les marchés à la suite d'une procédure négociée sans mise en concurrence**

service : Direction de la propreté

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 27 juin 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008 modifiée, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.12.

Les présents marchés ont pour objet la fourniture de pièces détachées et outillages spécifiques captifs, ainsi que les interventions inhérentes à l'entretien et à la réparation des équipements des véhicules poids lourds du parc communautaire.

Une procédure d'appel d'offres ouvert a été lancée, en application des articles 26, 33, 39, 40, 57 à 59 du code des marchés publics pour l'attribution du marché relatif à la fourniture de pièces détachées, accessoires, produits divers et outillages spécifiques captifs et la réalisation de prestations ponctuelles d'intervention associées, nécessaires à l'entretien et à la réparation des équipements des véhicules poids lourds de la Communauté urbaine de Lyon.

Les prestations font l'objet de l'allotissement suivant :

- lot n° 1 : fourniture de pièces détachées de marque Faun,
- lot n° 2 : fourniture de pièces détachées de marque Semat,
- lot n° 3 : fourniture de pièces détachées de marque Renault Trucks,
- lot n° 4 : fourniture de pièces détachées de marque Mercedes Benz,
- lot n° 5 : fourniture de pièces détachées de marque Epoke,
- lot n° 6 : fourniture de pièces détachées de marque Denis Eagle,
- lot n° 7 : fourniture de pièces détachées de marque Eurovoirie,
- lot n° 8 : fourniture de pièces captives de marque Schmidt,
- lot n° 9 : fourniture de pièces captives de marque Iride.

Chaque lot est un marché à bons de commande conclu pour une durée ferme de 4 ans.

Les lots n° 1, 2, 3, 5, 8, 9 ont été attribués et, par décision n°B-2013-4098 du 15 avril 2013, le Bureau a autorisé monsieur le Président à signer les marchés.

Les lots n° 4, 6 et 7 ont été déclarés infructueux pour absence de candidature. Ils ont donc fait l'objet d'une procédure négociée sans mise en concurrence dans les conditions prévues à l'article 35 II 3 du code des marchés publics.

Dans le respect des articles 53 et suivants, et de l'article 77 du code des marchés publics, la commission permanente d'appels d'offres, lors de sa séance du 21 juin 2013, a classé les offres et choisi, pour les différents lots, celles des entreprises suivantes :

- lot n° 4 : fourniture de pièces détachées de marque Mercedes Benz ; entreprise Mercedes Benz VI, pour un montant minimum de 120 000 € HT, soit 143 520 € TTC et maximum de 360 000 € HT, soit 430 560 € TTC sur la durée totale du marché,

- lot n° 6 : fourniture de pièces détachées de marque Denis Eagle ; entreprise Denis Eagle, pour un montant minimum de 100 000 € HT, soit 119 600 € TTC et maximum de 400 000 € HT, soit 478 400 € TTC sur la durée totale du marché,

- lot n° 7 : fourniture de pièces détachées de marque Eurovoirie ; entreprise Eurovoirie, pour un montant minimum de 50 000 € HT, soit 59 800 € TTC, et maximum de 200 000 € HT, soit 239 200 € TTC.

Il est donc proposé au Bureau d'autoriser monsieur le Président à signer lesdits marchés, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Autorise monsieur le Président à signer les marchés à bons de commande d'une durée ferme de 4 ans concernant la fourniture de pièces détachées, accessoires, produits divers et outillages spécifiques captifs et la réalisation de prestations ponctuelles d'intervention associées, nécessaire à l'entretien et à la réparation des équipements des véhicules poids lourds de la Communauté urbaine de Lyon et tous les actes y afférents, avec les entreprises suivantes :

- lot n° 4 : fourniture de pièces détachées de marque Mercedes Benz ; entreprise Mercedes Benz VI, pour un montant minimum de 120 000 € HT, soit 143 520 € TTC et maximum de 360 000 € HT, soit 430 560 € TTC sur la durée totale du marché,

- lot n° 6 : fourniture de pièces détachées de marque Denis Eagle ; entreprise Denis Eagle, pour un montant minimum de 100 000 € HT, soit 119 600 € TTC et maximum de 400 000 € HT, soit 478 400 € TTC sur la durée totale du marché,

- lot n° 7 : fourniture de pièces détachées de marque Eurovoirie ; entreprise Eurovoirie, pour un montant minimum de 50 000 € HT, soit 59 800 € TTC, et maximum de 200 000 € HT, soit 239 200 € TTC.

2° - Les dépenses de fonctionnement en résultant seront prélevées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2013 et suivants - compte 606 8 - fonctions 812 et 813 - opérations n° 0P25O2499 et 0P24O2478 pour la fourniture et compte 615 51 - fonctions 812 et 813 - opérations n° 0P25O2499 et 0P24O2478 pour la part entretien et réparations.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 12 juillet 2013.